








Auto-évaluation	Acceptable	Inacceptable
 <b>1. Pneus</b>  1.1. Vérifier la profondeur minimale de la bande de roulement des pneus (elle doit être d'au moins 2 mm).  1.2. S'assurer que les pneus ne sont pas excessivement usés ou endommagés.		
 <b>2. Jantes</b>  2.1. Vérifier que les enjoliveurs présentent de légères éraflures ou rayures (jusqu'à 2 cm maximum) sans rupture.  2.2. Vérifiez que les jantes en acier ne présentent que de légers signes de rouille et qu'il n'y a pas de déformation au niveau du rebord de la jante.  2.3. Les jantes en aluminium doivent présenter des surfaces peintes légèrement endommagées (jusqu'à 2 cm au maximum) et ne pas présenter d'éclats ou de déformation  2.4. Veiller à ce qu'il y ait au maximum deux dommages légers par jante.		
 <b>3. Peinture</b>  3.1. Vérifier que la peinture ne présente pas de dommages qui peuvent être éliminés par polissage et qui ne nécessitent pas de peinture.  3.2. Vérifier la présence d'éclats de pierre dans la zone avant (densité d'éclats de pierre < 3 éclats de pierre par cm 2 ou un maximum de 10 éclats de pierre par composant).  3.3. Vérifier la présence de légères rayures dans la zone des poignées de porte et de légères abrasions de la peinture sur les bords des portes et le pare-chocs.  3.4. Vérifier les altérations de la peinture (par exemple, fines rayures après de fréquents passages en station de lavage).  3.5. S'assurer qu'il n'y a pas de rayures qui ne peuvent être éliminées par polissage et qui nécessitent une mise en peinture.  3.6. S'assurer que la peinture n'a pas été endommagée par des substances caustiques.		

3.7. S'assurer qu'il n'y a pas de taches ou de pellicules de rouille.		
3.8. Vérifier qu'il n'y a pas de traces d'autocollants ou de films de lettrage.		
3.9. S'assurer qu'il n'y a pas de différences de couleur dues à des réparations non professionnelles.		
 <b>4. La carrosserie</b>		
4.1. Vérifier qu'il n'y a pas plus de 2 bosses par partie de la carrosserie, d'un diamètre inférieur ou égal à 20 mm, sans écaillage de la peinture.		
4.2. S'assurer qu'il n'y a pas de bosses ou de creux d'un diamètre supérieur à 2 cm.		
4.3. Vérifier l'absence d'éclats de peinture.		
4.4. Vérifier qu'il n'y a pas de barres de pare-chocs, de becquet, etc. fissurés, écrasés ou cassés.		
4.5. Vérifier qu'il n'y a pas de dommages accidentels non réparés (par exemple, pare-chocs fissuré).		
 <b>5. Verre et lumières</b>		
5.1. Vérifier que les vitres ne sont pas endommagées et qu'elles ne nuisent pas à la sécurité routière.		
5.2. S'assurer qu'il n'y a pas d'éclats de pierre dans le pare-brise qui gênent la vue du conducteur.		
5.3. Vérifier l'absence de fissures ou d'impacts sur les phares, les phares auxiliaires et les feux.		
5.4. Vérifier qu'il n'y a pas d'impacts sur ou dans le pare-brise qui pourraient nuire à la sécurité.		
 <b>6. Intérieur / coffre</b>		
6.1. Vérifier l'absence de changements de couleur et d'abrasion due à l'usure dans l'habitacle/le coffre.		
6.2. Vérifier les signes d'usure sur les sièges, les bords des sièges, les panneaux latéraux des sièges et les revêtements.		
6.3. S'assurer qu'il n'y a pas de salissures ou de dommages excessifs tels que trous de brûlure, déchirures, coupures, coutures déchirées ou développement d'odeurs.		
6.4. Vérifier qu'il n'y a pas de salissures importantes sur les tissus d'ameublement, les tapis et les panneaux intérieurs.		

 <b>7. Installations et extensions</b> 7.1. Veiller à ce que toute modification apportée à la voiture puisse être annulée sans laisser de traces visibles (par exemple, housses de siège amovibles).		
7.2. Vérifier si des modifications ne peuvent être annulées sans laisser de traces évidentes (par exemple, trous de forage ou d'antenne).		
 <b>8. Mécanique</b> 8.1. Inspecter les pièces mécaniques pour détecter les signes d'usure qui n'affectent pas la sécurité routière et le bon état de marche du véhicule.		
8.2. S'assurer qu'il n'y a pas de signes d'usure qui nuisent à la sécurité routière.		
 <b>9. Accessoires du véhicule</b> 9.1. Vérifier la présence d'équipements et d'accessoires qui étaient inclus dans la livraison initiale (par exemple, les clés, le CD de navigation, la carte de code radio, le contenu de la trousse de premiers secours, la carte SD, les stores, la plage arrière, le câble de chargement haute tension, etc.).		
 <b>10. Kilométrage excédentaire</b> 10.1. Veiller à ce que le kilométrage total du véhicule corresponde aux stipulations du contrat.		

## Notes: